



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/60
7 octobre 2014

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Soixante-treizième réunion
Paris, 9 – 13 novembre 2014

**RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL
AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
À LA VINGT-SIXIÈME RÉUNION DES PARTIES**

Introduction

1. Le présent rapport porte sur les activités du Comité exécutif depuis la vingt-cinquième Réunion des Parties¹. Il comprend trois parties : les questions d'orientation; les projets, leur mise en œuvre et leur suivi; la planification des activités, et les questions administratives et financières. Dans sa décision 70/23, le Comité exécutif a décidé de se réunir deux fois au cours de 2014, à titre d'essai. Par conséquent, au cours de la période visée par le présent rapport, la 71^e réunion du Comité exécutif a eu lieu à Montréal, du 2 au 6 décembre 2013, la 72^e réunion a eu lieu à Montréal, du 12 au 16 mai 2014 et la 73^e réunion s'est déroulée à Paris, du 9 au 13 novembre 2014. Les rapports² de ces réunions sont publiés sur le site Web du Fonds multilatéral (www.multilateral.fund.org).

Participation

2. Les représentants de la Belgique, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, du Japon et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, représentant des Parties non visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole de Montréal (Parties non visés à l'article 5), et de l'Inde, du Koweït, du Mali, du Nicaragua, de l'Ouganda, de la Serbie et de l'Uruguay, représentant les parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 (Parties visés à l'article 5) ont participé à la 71^e réunion³, présidée par Madame Fiona Walters (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord). Madame Sonya Ruzin (Serbie) y a participé en qualité de vice-présidente.

¹ Le mandat du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro.9/12, annexe V) oblige le Comité exécutif à remettre tous les ans un rapport à la Réunion des Parties.

² UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/64 et Corr.1, UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/47 et Corr.1 [et UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/...]

³ Conformément à la décision XXIV/22.

3. Les représentants de l'Australie, de la Belgique, des États-Unis d'Amérique, de l'Italie, du Japon, de la Fédération de Russie et de la Suède, représentant des Parties non visées à l'article 5, et de l'Arabie saoudite, de la Chine, des Comores, de Grenade, de Maurice, du Nicaragua et de l'Uruguay, représentant des Parties visées à l'article 5, ont participé⁴ à la 72^e [et à la 73^e] réunion[s], présidée[s] par M. Premhans Jhugroo (Maurice). M. John Thompson y a participé en qualité de vice-président.

4. Des représentants des agences d'exécution, notamment du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), en qualité d'agence d'exécution et de Trésorier du Fonds multilatéral, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et de la Banque mondiale, ainsi que des représentants du Secrétariat de l'ozone et autres observateurs, ont assisté à toutes les réunions pendant la période visée par ce rapport.

I. QUESTIONS D'ORIENTATION

5. Les gouvernements, les agences bilatérales et d'exécution, et le Secrétariat ont poursuivi activement la préparation et la mise en œuvre des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) et des plans de gestion de l'élimination de la production de HCFC (PGEPH) au cours de la période visée par ce rapport, tout en gardant à l'esprit l'objectif de réduction de 10 pour cent de la consommation de référence et de la production de HCFC du 1^{er} janvier 2015. [À compléter] PGEH pour des Parties visées à l'article 5 ont été approuvés (voir l'annexe à ce rapport) depuis l'approbation des premiers PGEH et PGEPH aux 60^e et 69^e réunions, respectivement. Il ne reste que six PGEH à adopter pour des pays visés à l'article 5.

6. Outre les mesures prises afin de mettre en œuvre les décisions des Réunions des Parties, le Comité exécutif a pris des décisions concernant plusieurs questions d'orientation dans le cadre de l'examen et de la mise en œuvre des projets. De plus amples détails sur ces aspects sont fournis ci-après.

i) Lignes directrices et critères de financement

7. Le Comité exécutif a poursuivi ses efforts pour aider les Parties à préparer leurs PGEH au cours de la période visée par ce rapport, conformément aux décisions XIX/6 et XXI/9 de la Réunion des Parties. Cette dernière décision prie notamment le Comité exécutif d'accélérer en toute urgence la mise au point de ses lignes directrices sur les HCFC. Le groupe de contact constitué à la 70^e réunion pour débattre du projet de lignes directrices⁵ a poursuivi ses travaux en marge de la 71^e réunion. Après avoir entendu le rapport du groupe de contact, la réunion a approuvé les lignes directrices sur le financement de la préparation de la deuxième étape des PGEH, mises de l'avant dans la décision 71/42, en précisant les critères à respecter dans les demandes de financement pour la préparation des projets.

8. Au cours des débats sur les critères de financement de l'élimination des HCFC dans le secteur de la consommation pendant la deuxième étape des PGEH, la 71^e réunion a pris note d'un document⁶ préparé par le Secrétariat en réponse à une demande formulée à la 70^e réunion, qui contenait des informations supplémentaires fournies par les agences d'exécution concernées sur les coûts différentiels d'exploitation et d'investissement engagés à la première étape des PGEH. La 72^e réunion a débattu de la nécessité de modifier ou non les lignes directrices existantes pour l'approbation des PGEH aux fins d'approbation de la deuxième étape, même si elles avaient déjà été utilisées pour la deuxième étape dans certains cas. Les membres ont été invités à fournir toute information supplémentaire qu'ils jugeaient nécessaire, afin d'aider le Secrétariat à préparer un document pour la 73^e réunion (décision 72/39).

⁴ Conformément à la décision XXV/18.

⁵ UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/55.

⁶ UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/57.

ii) Proposition d'un accord sur la deuxième étape d'un PGEH pendant que la première étape était en cours

9. Au cours des débats de la 72^e réunion, les membres ont souligné qu'il fallait déterminer d'un commun accord si les étapes du PGEH doivent être vues comme des entités financières indépendantes ou comme un projet en continu unique jusqu'à l'élimination complète des HCFC. Le Secrétariat a donc demandé au Comité exécutif de préciser si les différents choix offerts dans le document⁷ présenté à la réunion pouvaient être pris en considération dans la préparation des accords de la deuxième étape d'un PGEH. Reconnaissant que la question était complexe et qu'elle méritait un examen plus approfondi, le Comité exécutif a chargé le Secrétariat d'examiner plus en profondeur la façon d'élaborer l'accord de la deuxième étape d'un PGEH lorsqu'il y a chevauchement avec la première étape, en se fondant sur les points de vue exprimés par le Comité exécutif, et de présenter une recommandation à la 73^e réunion (décision 72/23).

iii) Demandes de financement pour la préparation de la deuxième étape des PGEH

10. Les débats de la 72^e réunion ont aussi porté sur la nécessité d'obtenir, lors de l'examen des demandes de financement pour la préparation des projets de la deuxième étape du PGEH, des explications plus claires sur pourquoi, dans certains cas, des pays ayant reçu du financement de préparation de projet pour un secteur donné à la première étape du PGEH mais n'ayant pas inclus ce secteur dans la première étape, faisaient l'objet d'une recommandation pour des fonds supplémentaires de préparation pour ce même secteur dans le cadre de la deuxième étape, et si les fonds fournis dans le cadre de la première étape et n'ayant pas été utilisés avaient été restitués au Fonds multilatéral ou non. Il n'était pas non plus très clair si la demande de fonds supplémentaires pour la préparation était uniquement liée au fait de respecter les objectifs de conformité de 2020, comme l'indiquaient les lignes directrices, ou bien si celle-ci incluait des objectifs au-delà de 2020. À l'issue des débats informels tenus en marge de la réunion, le Comité exécutif a décidé de rappeler aux agences bilatérales et d'exécution et aux pays visés à l'article 5 de donner la priorité à l'élimination du HCFC-141b et à la conformité aux objectifs de 2020 lors de la demande et de l'utilisation des fonds de préparation de projet pour des projets dans des pays n'étant pas des pays à faible consommation (décision 72/18).

iv) Solutions de rechange aux SAO

11. Dans sa décision XXV/5⁸, la Réunion des Parties prie le Secrétariat de préparer un aperçu des projets de démonstration sur les HCFC approuvés et un document de discussion sur les options pour un nombre de projets supplémentaires, afin de faire la démonstration des technologies de remplacement des HCFC respectueuses du climat et éconergétiques, incluant des technologies de nature différente, aux fins de discussion à la 72^e réunion (décision 71/51 a)). La 72^e réunion s'est penchée sur les projets de démonstration des HCFC approuvés à ce jour et les options pour des projets supplémentaires, afin de faire la démonstration des technologies respectueuses du climat et éconergétiques. Les quatorze projets de démonstration déjà approuvés ont favorisé l'introduction de nouvelles technologies à faible potentiel de réchauffement de la planète en tant que solutions de rechange dans les PGEH, et le Secrétariat a conclu qu'il n'existe aucun besoin urgent de présenter des projets de démonstration supplémentaires⁹. Il a indiqué que les projets de démonstration sur les HCFC ont souvent porté sur le développement de nouvelles technologies par les pays visés à l'article 5 et que l'absence inhérente d'expertise existante a compliqué l'adaptation de ces technologies dans d'autres pays.

⁷ UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/12.

⁸ Cette décision prie notamment le Comité exécutif d'examiner l'information contenue dans le rapport sur les renseignements supplémentaires sur les solutions de rechange aux SAO préparé par le Groupe de l'évaluation technique et économique en vertu de la décision XXIV/7 et autres rapports connexes.

⁹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/40.

12. Après avoir pris connaissance du rapport du groupe de contact, le Comité exécutif a décidé d'examiner à ses 75^e et 76^e réunions des propositions de projets de démonstration sur des solutions de remplacement des HCFC à faible potentiel de réchauffement de la planète et a adopté les critères de sélection des projets de démonstration précisés dans la décision 72/40. Les agences bilatérales et d'exécution ont été invitées à soumettre des propositions d'études de faisabilité, incluant des analyses de rentabilisation pour le refroidissement urbain, au plus tard à la 75^e réunion. Le financement de chaque étude serait limité à 100 000 \$US et aucun financement ne serait accordé au-delà des études de faisabilité. Le Secrétariat a été chargé de préparer un document d'analyse de la consommation admissible restante de HCFC dans les divers secteurs et sous-secteurs ayant une certaine importance aux fins de démonstration, pour examen à la 74^e réunion (décision 72/40).

v) Activités supplémentaires pour maximiser les avantages pour le climat dans le secteur de la production de HCFC

13. Le Comité exécutif, à sa 71^e réunion, a décidé que la 72^e réunion devrait examiner des activités supplémentaires afin de maximiser les avantages pour le climat dans le secteur de production des HCFC (décision 71/51 b)). La 72^e réunion a été saisie d'un court résumé des problèmes d'émission de sous-produits à potentiel élevé de réchauffement de la planète dans le secteur de la production de HCFC. Il a été souligné que la Réunion des Parties discute actuellement de la question et que le HFC-23 ne figurait pas parmi les substances réglementées en vertu du Protocole de Montréal. L'option de détruire le HFC-23 dans un incinérateur sur place/hors site a retenu beaucoup d'attention, mais les problèmes liés au coût, à la durée du soutien du Fonds multilatéral pour ces activités, et par conséquent à la pérennité de cette démarche, ont aussi été soulevés. Des débats informels ont été tenus en marge de la réunion à partir d'un document¹⁰ préparé par le Secrétariat. Cependant, le Comité exécutif a été incapable de faire consensus et a pris note du document.

vi) Minimisation des conséquences néfastes pour le climat de l'élimination des HCFC dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

14. Le Comité exécutif, à sa 71^e réunion, a été saisi d'un document¹¹ résumant les débats de la 70^e réunion sur la minimisation des conséquences néfastes pour le climat de l'élimination des HCFC dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération et, après l'échange de points de vue, a décidé de reporter l'examen de la question à sa 72^e réunion (décision 71/43).

15. Après avoir pris note des documents¹² préparés par le Secrétariat, la 72^e réunion a exhorté les agences bilatérales et d'exécution de continuer à faire preuve d'ingéniosité dans l'élimination des HCFC dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération, afin d'accroître l'efficacité énergétique et de réduire les émissions, et de tenir compte de l'information contenue dans ces documents lorsqu'elles aident les pays visés à l'article 5 à préparer et à mettre en œuvre les activités pour le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération contenues dans leur PGEH. Les pays visés à l'article 5 ont été invités à examiner plusieurs mesures précisées dans la décision 72/41 lors de la mise en œuvre de leur PGEH.

vii) Rapport périodique sur l'indicateur des conséquences sur le climat du Fonds multilatéral

16. Au cours des débats sur l'indicateur des conséquences sur le climat¹³ du Fonds multilatéral à la 72^e réunion, plusieurs membres ont émis l'opinion que des informations supplémentaires étaient nécessaires, tandis que d'autres ont indiqué que l'indicateur était utile tel quel. Le Secrétariat communiquerait avec les membres du Comité exécutif par lettre, afin de les inviter à fournir plus de

¹⁰ UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/41.

¹¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/56.

¹² UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/53/Rev.1 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/42.

¹³ UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/43.

commentaires sur l'indicateur des conséquences sur le climat du Fonds multilatéral, qui seraient intégrés au rapport présenté à la 73^e réunion en réponse à la décision 69/23.

viii) Décaissement des fonds

17. Il a été rappelé à la 71^e réunion que les retards dans la proposition des tranches étaient surtout attribuables à l'incapacité d'atteindre le seuil de décaissement de 20 pour cent de la tranche précédente de la première étape du PGEH. La nécessité d'une vue commune de l'application du seuil de décaissement de 20 pour cent a été soulignée. Par conséquent, le Comité exécutif a décidé de confirmer que le respect de la disposition relative au seuil de décaissement de 20 pour cent devrait être déterminé par rapport au niveau de décaissement au profit des bénéficiaires finals, le cas échéant. Le Secrétariat a été chargé de revoir l'application de la disposition relative au seuil de décaissement de 20 pour cent dans le but de la clarifier et d'assurer son application cohérente, et de permettre l'examen d'options de remplacement pour définir les conditions préalables à la présentation des tranches pluriannuelles (décision 71/29).

18. La 72^e réunion¹⁴ a examiné les obstacles qui nuisaient de temps à autres au respect du seuil de décaissement de 20 pour cent d'une tranche avant que les fonds de la tranche suivante puissent être décaissés, et discuté des solutions de rechange possibles. Le Secrétariat a été invité à continuer d'évaluer les différentes modalités relatives au seuil de décaissement des fonds pour les plans de gestion de l'élimination des HCFC et d'informer le Comité exécutif des résultats de cette analyse à la première réunion de 2015 au plus tard. Le seuil de décaissement de 20 pour cent demeurerait une condition préalable à l'approbation des tranches du PGEH et, à titre exceptionnel, les agences bilatérales et d'exécution pourraient présenter l'information sur les décaissements relatifs aux tranches soumises aux 73^e et 74^e réunions jusqu'à six semaines avant ces réunions (décision 72/24).

19. La 71^e réunion a examiné, entre autres choses, les modalités de décaissement pour le PGEH de la Chine, et après avoir examiné le document¹⁵ préparé par le Secrétariat à partir de l'information fournie par les agences d'exécution, a chargé le Secrétariat, en collaboration avec les agences d'exécution, de poursuivre ses travaux et de communiquer tout renseignement supplémentaire au Comité exécutif à sa 72^e réunion (décision 71/44). La 72^e réunion a été informée de la modalité élaborée par le PNUD et le gouvernement de la Chine pour le décaissement des fonds¹⁶. Le Comité exécutif a chargé le Secrétariat d'examiner, en collaboration avec les agences d'exécution et le Trésorier, les choix de modalités de décaissement des sommes prévues à la deuxième étape du PGEH pour la Chine et de remettre un rapport sur la question à la 73^e réunion du Comité exécutif (décision 72/38).

ix) Adaptation de l'équipement de réfrigération et de climatisation existant à base de HCFC à une technologie à base de frigorigènes inflammables ou toxiques

20. La 72^e réunion a examiné la question de l'adaptation de l'équipement existant à une technologie à base d'hydrocarbures¹⁷. Compte tenu de la divergence des opinions exprimées au sujet de l'adaptation, un groupe de contact a été formé afin de débattre des normes de sécurité et de la démarche préconisée par le Protocole de Montréal pour l'adaptation de l'équipement de réfrigération et de climatisation existant à une technologie à base d'hydrocarbures. Après avoir entendu le rapport du groupe de contact, le Comité exécutif a décidé que l'ajout de texte s'imposait pour l'approbation de PGEH, de tranches, de projets ou d'activités proposant l'adaptation de l'équipement de réfrigération et de climatisation existant à base de HCFC à une technologie à base de frigorigènes inflammables ou toxiques, afin que tout pays engagé à adapter l'équipement de réfrigération et de climatisation à base de HCFC à une technologie à base de

¹⁴ UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/12.

¹⁵ UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/58.

¹⁶ UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/38.

¹⁷ UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/12.

frigorigènes inflammables ou toxiques et à effectuer l'entretien en conséquence le fasse en connaissance de cause et accepte les risques et les responsabilités qui s'y rapportent (décision 72/17).

x) **Sous-groupe sur le secteur de la production**

21. Le Sous-groupe sur le secteur de la production s'est réuni en marge de toutes les réunions ayant eu lieu pendant la période visée par ce rapport. À la 71^e réunion, il a fait consensus sur tous les points sauf les lignes directrices sur le secteur de la production de HCFC¹⁸. Le PGEPH de la Chine a été approuvé à la 69^e réunion, mais des débats supplémentaires ont été nécessaires afin de mettre au point l'accord-cadre et les conditions de la première étape, qui ont été approuvés à la 71^e réunion (décision 71/49). Le Sous-groupe a approuvé les modifications apportées au plan d'élimination sectoriel de la production de CFC de la Chine, afin de permettre les dérogations pour la production de CFC à des fins essentielles approuvées pour les autres Parties en 2014. Ces modifications ont été adoptées à la 71^e réunion (décision 71/50).

22. À la 72^e réunion, le Sous-groupe a abordé tous les points à son ordre du jour et poursuivi ses débats sur le projet de lignes directrices sur le secteur de la production de HCFC; certaines questions ont été réglées, mais le Sous-groupe a manqué de temps pour débattre de tous les autres éléments. Après avoir entendu le rapport¹⁹ du Sous-groupe, le Comité exécutif a demandé à la Banque mondiale de soumettre de nouveau, au nom du gouvernement de la Chine, l'addendum au PGEPH de la Chine, qui comprendra plusieurs éléments établis dans la décision 72/44, à la 73^e réunion du Comité exécutif.

23. La 72^e réunion a approuvé la tranche de 2014 du PGEPH de la Chine, en prenant note que les sommes provenant du secteur de la production de HCFC utilisées à la première étape du PGEPH seraient remboursées à même le PGEPH. La Banque mondiale a été invitée à fournir le reste de l'information demandée par le Secrétariat concernant les activités financées par le Fonds multilatéral dès que possible et à actualiser le modèle de communication des futurs plans de mise en œuvre annuels et rapports périodiques relatifs au PGEPH, en collaboration avec le Secrétariat (décision 72/45).

II. PROJETS, LEUR MISE EN ŒUVRE ET LEUR SUIVI

i) **Réalisations du Fonds depuis sa création**

24. Quelque [à compléter] projets et activités (à l'exception des projets annulés et transférés) ont été approuvés depuis 1991, répartis géographiquement comme suit : [à compléter] projets et activités pour les pays de l'Asie et du Pacifique, [à compléter] pour les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes, [à compléter] pour les pays d'Afrique, [à compléter] pour les pays d'Europe et [à compléter] d'envergure mondiale. Une quantité de [à compléter] tonnes PAO des [à compléter] tonnes PAO qui seront éliminées lorsque tous les projets auront été mis en oeuvre a déjà été éliminée. La répartition sectorielle de l'élimination réalisée grâce aux projets et activités approuvés, et les sommes approuvées depuis la création du Fonds sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

Secteur	Tonnes PAO approuvées	Tonnes PAO éliminées	Sommes approuvées* (\$US)
Consommation			
Aérosols	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
Destruction	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
Mousses	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
Fumigènes	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
Halons	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
Multisectoriels	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
Autres	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]

¹⁸ UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/63.

¹⁹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/46.

Agents de transformation	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
Plans d'élimination	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
Réfrigération	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
Plusieurs	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
Solvants	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
Stérilisants	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
Consommation totale	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
Production			
CFC	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
Halons	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
Tétrachlorure de carbone	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
Méthylchloroforme	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
Bromure de méthyle	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
Production totale	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]

* Ne comprend pas les projets annulés et transférés, mais comprend les coûts d'appui, s'il y a lieu.

25. Le Comité exécutif a approuvé la somme totale de [à compléter] \$US depuis 1991, afin de réaliser l'élimination des SAO et de mettre en œuvre les projets d'investissement en cours et tous les projets et activités ne portant pas sur des investissements. Cette somme comprend [à compléter] \$US pour les coûts d'appui aux agences (projets annulés et transférés non compris). De cette somme totale approuvée, les montants alloués aux agences bilatérales et d'exécution, et dépensés par celles-ci, figurent dans le tableau ci-après.

Agence	Sommes approuvées* (\$US)	Coûts d'appui aux agences (\$US)	Sommes décaissées ** (\$US)
PNUD	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
PNUE	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
ONUDI	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
Banque mondiale	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
Bilatérales	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
Total	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]

* Au..... (ne comprend pas les projets annulés et transférés)

** Au (ne comprend pas les projets annulés et transférés)

ii) Projets et activités approuvés pendant la période visée par ce rapport (71^e, 72 [et 73^e] réunions du Comité exécutif)

26. Le Comité exécutif a approuvé [à compléter] autres projets et activités au cours de la période visée par le rapport, afin d'éliminer [à compléter] tonnes PAO dans la production et la consommation de substances réglementées. Une somme totale de [à compléter] \$US a été approuvée pour la mise en œuvre de ces projets et activités, y compris [à compléter] \$US pour les coûts d'appui d'agence. Ces sommes sont réparties comme suit :

Agence	Sommes approuvées (\$US)	Coûts d'appui aux agences (\$US)	Total (\$US)
PNUD	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
PNUE	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
ONUDI	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
Banque mondiale	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
Bilatérales	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
Total	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]

Projets d'investissement

27. Le Comité exécutif a attribué [à compléter] \$US pendant la période visée par ce rapport, dont [à compléter] \$US pour les coûts d'appui aux agences, à la mise en œuvre de projets d'investissement visant à éliminer une quantité estimée de [à compléter] tonnes PAO dans la consommation et la production de SAO.

28. Au cours de la période visée par ce rapport, le Comité exécutif a approuvé [à compléter] premières tranches de la première étape de PGEH ou de PGEPH (pour [à compléter] pays à faible volume de consommation et [à compléter] pays n'étant pas des pays à faible volume de consommation), [à compléter] deuxièmes tranches de la première étape de PGEH, [à compléter] troisièmes tranches et [à compléter] quatrièmes tranches de la première étape du PGEH, ainsi que les accords qui s'y rattachent. Les engagements, en principe, pour les PGEH et les PGEPH s'élèvent à [à compléter] \$US. Les engagements en principe s'élèvent à [à compléter] \$US. La somme de [à compléter] \$US, dont [à compléter] \$US en coûts d'appui aux agences, a été approuvée pendant la période visée par ce rapport pour les tranches de ces accords.

29. Le Comité exécutif a aussi approuvé le financement de tranches de plans nationaux d'élimination du bromure de méthyle.

Activités ne portant pas sur des investissements

30. Les 71^e, 72^e [et 73^e] réunions ont approuvé les amendements aux programmes de travail de 2013 et 2014 du PNUD, du PNUE, de l'ONUDI et de la Banque mondiale²⁰ (décisions 71/30, 71/32, 72/25 et [73/...]). Ceux-ci portaient sur des projets de renouvellement du renforcement des institutions²¹, des projets de préparation de la deuxième étape d'un PGEH et d'activités d'investissement pour l'élimination des HCFC, la préparation de projets dans le secteur des fumigènes et des rapports de vérification sur la mise en œuvre d'un PGEH.

Projets de démonstration

31. Le Comité exécutif a approuvé la mise en œuvre de deux projets de démonstration pilotes sur la gestion et la destruction des SAO résiduels, étant entendu que les deux pays visés ne recevraient aucune somme supplémentaire pour de futurs projets de destruction des SAO (décisions 72/27 et 72/28). En ce qui concerne les projets de destruction des SAO retirés avant la réunion, le Comité exécutif a décidé de permettre à titre exceptionnel qu'un des projets soit proposé de nouveau à la 73^e réunion à certaines conditions, mais n'a pas permis que l'autre soit présenté de nouveau, car rien n'indiquait que les lignes directrices sur la proposition de projets de démonstration sur la destruction des SAO seraient respectées d'ici à la 73^e réunion (décision 72/21).

iii) Suivi et évaluation

32. Au cours de la période visée par ce rapport, le Comité exécutif a pris note de l'étude théorique sur l'évaluation de l'étape préparatoire de l'élimination des HCFC et des recommandations contenues dans le document²² (décision 71/25). Il a aussi pris note des rapports intérimaires et finaux des évaluations des projets de reconversion des inhalateurs à doseur à base de CFC à des technologies sans CFC contenus dans les documents²³ correspondants (décisions 71/26 et 72/7). Le Comité exécutif a pris note du rapport

²⁰ UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/20 à 22, UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/14 à 17 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/26 à 29.

²¹ [à compléter] \$US ont été approuvés à ce jour pour les projets de renforcement des institutions dans [à compléter] pays.

²² UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/14.

²³ UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/15 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/9.

d'achèvement de projet de 2013²⁴ et du rapport d'achèvement de projet des accords pluriannuels de 2014²⁵, et a invité les parties concernées à tenir compte des enseignements tirés de ces projets lors de la préparation et de la mise en oeuvre de futurs projets (décisions 71/24 et 72/5). À sa 72^e réunion, le Comité exécutif a aussi pris note du rapport sur la base de données des accords pluriannuels²⁶ et a demandé aux agences bilatérales et d'exécution d'ajouter l'information manquante sur les projets pluriannuels à la base de données des accords pluriannuels au plus tard huit semaines avant la 73^e réunion (décision 72/6).

33. Le projet de programme de travail de suivi et évaluation de 2014 a été proposé à la 71^e réunion. Il demande notamment à l'Administrateur principal, Suivi et évaluation de soumettre un programme révisé qui tient compte des suggestions avancées à la 72^e réunion (décision 71/27). La 72^e réunion a approuvé le programme de travail de suivi et évaluation révisé et un budget de 148 700 \$US, qui comprennent une étude théorique et des visites sur le terrain dans sept pays, ainsi que la préparation de rapports sur l'évaluation des projets d'élimination des HCFC dans le secteur des mousses (décision 72/8).

iv) Indicateurs d'efficacité

34. Après avoir entendu le rapport²⁷ du Secrétariat sur les indicateurs d'efficacité et les propositions pour leur révision, le Comité exécutif, à sa 71^e réunion, a modifié les indicateurs en changeant leur pondération, afin de les rendre comparables (décision 71/28).

v) Retards dans la soumission des tranches

35. Le Comité exécutif, à sa 71^e réunion, a pris note que 49 des 66 tranches d'accords annuels²⁸ devant être proposées à la réunion ont été soumises dans les délais prévus (décision 71/4). La 72^e réunion a été informée que 48 des 73 activités concernant des tranches de PGEH devant être proposées²⁹ n'avaient pas été soumises à la date prévue (décision 72/4). À ces deux réunions, le Comité exécutif a pris note que les tranches non proposées ne devraient pas avoir de conséquences néfastes sur la conformité, sauf dans un pays dont la tranche devait être proposée à la 71^e réunion et ce, à cause de sa situation politique. Le Secrétariat a été chargé d'envoyer des lettres aux gouvernements concernés les exhortant de soumettre la tranche suivante.

vi) Rapport de situation et conformité

36. Les 71^e, 72^e [et 73^e] réunions ont examiné des rapports de situation actualisés sur la conformité et de l'information sur les projets dont la mise en œuvre accuse du retard³⁰. Le Comité exécutif a décidé de demander au Secrétariat du Fonds et aux agences bilatérales et d'exécution de fournir des rapports de situation et autres rapports supplémentaires sur plusieurs projets (décisions 71/5 à 71/12, 72/9, 72/13 à 72/16 et [73/...]).

37. Les 71^e et 72^e réunions ont aussi examiné des rapports périodiques et finaux sur quatre projets pilotes faisant la démonstration de technologies de remplacement des HCFC dans divers sous-secteurs de la Chine et le rapport final du projet pilote faisant la démonstration de l'utilisation de la technologie à base de CO₂ supercritique pour les mousses de polyuréthane à pulvériser en Colombie (décisions 71/13 à 71/17 et 72/10 à 72/12).

²⁴ UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/13.

²⁵ UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/7.

²⁶ UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/8.

²⁷ UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/17.

²⁸ UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/5.

²⁹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/6.

³⁰ UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/6, Add.1 et Corr.1, Add.1/Corr.1, UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/11, Corr.1 et Add.1, et UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/17.

vii) Remise des rapports de vérification

38. La 72^e réunion a débattu de la date de remise des rapports de vérification dans le cas d'un régime à deux réunions par année³¹ et a encouragé les agences bilatérales et d'exécution à inclure avec la présentation des PGEH à la première réunion de l'année le rapport de vérification de l'année précédant immédiatement l'année au cours de laquelle la tranche a été soumise. Dans le but d'accorder une certaine souplesse, il a toutefois été convenu que si les rapports de vérification n'étaient pas prêts à temps pour la première réunion de l'année, le transfert de toute somme approuvée pour les tranches pour les agences bilatérales et d'exécution ne se ferait qu'une fois que le Secrétariat aurait reçu les rapports de vérification confirmant que, lors de l'année précédant immédiatement la demande de tranche, le pays était en conformité avec le Protocole de Montréal et l'accord conclu entre son gouvernement et le Comité exécutif (décision 72/19).

III. PLANIFICATION DES ACTIVITÉS ET QUESTIONS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES

i) Plan d'activités pour la période 2014-2016

39. La 71^e réunion a avalisé le plan d'activités du Fonds multilatéral pour la période 2014-2016³² en apportant plusieurs modifications et en faisant plusieurs demandes aux agences bilatérales et d'exécution (décision 71/18). La 72^e réunion a pris note du plan d'activités actualisé et a chargé le Secrétariat de continuer à effectuer le suivi de la disponibilité des mouvements de trésorerie dans le prochain document de mise à jour qui sera remis à la 73^e réunion (décision 72/3).

40. La 71^e réunion a pris note des plans d'activités des agences bilatérales, du PNUD, du PNUE, de l'ONUDI et de la Banque mondiale³³, et a approuvé les indicateurs d'efficacité des agences d'exécution (décisions 71/20 à 71/23). Elle a aussi demandé aux agences bilatérales et d'exécution de fournir des explications au sujet des activités qui n'avaient pas été proposées en 2013 comme prévu (décision 71/4).

ii) Planification financière

41. Les 71^e, 72^e [et 73^e] réunions ont été saisies de rapports sur les soldes et la disponibilité des ressources³⁴. Elles ont pris note du retour de fonds et demandé aux agences de retourner les soldes de projets approuvés plus de deux ans auparavant, ainsi que les soldes non engagés (décisions 71/3, 72/2 [et 73/...]). Les soldes inutilisés retournés comprenaient également des sommes des projets pour lesquels aucun autre engagement n'avait été pris après la date finale d'achèvement, conformément aux décisions 70/7 b) ii) et iii) et 71/11 b).

iii) Coûts de base de 2014 du PNUD, de l'ONUDI et de la Banque mondiale

42. La 71^e réunion a approuvé le budget des coûts de base du PNUD, de l'ONUDI et de la Banque mondiale³⁵, en prenant note que le PNUD et l'ONUDI avaient demandé une augmentation de 0,7 pour cent, tandis que la Banque mondiale présentait le même budget que le budget approuvé en 2013 et qu'elle retournerait les soldes inutilisés (décision 71/34).

³¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/12.

³² UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/7.

³³ UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/8 à 12.

³⁴ UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/4, UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/4 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/4.

³⁵ UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/24.

iv) Mobilisation des ressources pour les avantages connexes pour le climat

43. La 71^e réunion a pris note de deux rapports³⁶ préparés par le PNUD et la Banque mondiale sur les résultats des activités de mobilisation des ressources entreprises à l'aide de sommes approuvées à la 63^e réunion.

v) Régime des coûts administratifs

44. La 71^e réunion a pris note des options pour l'évaluation du régime de coûts administratifs pour la période triennale 2015-2017³⁷ et a demandé au Secrétariat de présenter, à la dernière réunion de 2014, un document révisant le régime de coûts administratifs (décision 71/45).

45. La 72^e réunion a débattu de la question à savoir si le régime des coûts administratifs approuvé à la 67^e réunion devrait s'appliquer aux deuxièmes tranches et suivantes des PGEH approuvés à la 66^e réunion et a décidé d'appliquer le nouveau régime de coûts adopté à la décision 67/15 à la deuxième tranche et aux tranches suivantes des PGEH approuvés à la 66^e réunion (décision 72/20).

vi) État des contributions et des décaissements

46. Le revenu global du Fonds multilatéral, comprenant les paiements en espèces, les billets à ordre détenus, les contributions bilatérales, les intérêts accumulés et les revenus divers, s'élevait à [à compléter] \$US au [à compléter] 2014, et le total des affectations, y compris les réserves, se chiffrait à [à compléter] \$US. Le solde disponible était donc de [à compléter] \$US au [à compléter]. La répartition annuelle des contributions reçues par rapport aux contributions annoncées est indiquée dans le tableau ci-dessous :

Année	Contributions annoncées (\$US)	Paiement total (\$US)	Arriérés/contributions en souffrance \$US
1991-1993	234 929 241	210 877 289	24 051 952
1994-1996	424 841 347	393 465 069	31 376 278
1997-1999	472 567 009	434 355 498	38 211 511
2000-2002	440 000 001	429 283 071	10 716 930
2003-2005	474 000 000	465 570 282	8 429 718
2006-2008	368 028 480	358 884 648	9 143 832
2009-2011	399 640 706	385 276 047	14 364 659
2012-2014	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
Total:	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]

Remarque : Ne comprend par les contributions en litige

47. Les 71^e et 72^e réunions ont demandé au Trésorier de poursuivre les discussions avec les Parties dont les contributions étaient encore en souffrance (décisions 71/2 d) et 72/1 d)).

48. Au cours de la période visée par le rapport, le Comité exécutif a exhorté toutes les Parties de payer la totalité de leurs contributions au Fonds multilatéral dans les meilleurs délais (décisions 71/2 c), 72/1 b) [et 73/...]).

vii) Intérêts perçus pendant les périodes triennales 2006-2008, 2009-2011 et 2012-2014

49. La somme totale perçue en intérêts consignée dans les comptes du Trésorier au [à compléter] 2014 est de 43 537 814 \$US pour la période triennale 2006-2008, de 10 544 631 \$US pour la période triennale 2009-2011 et [à compléter] \$US pour la période triennale 2012-2014.

³⁶ UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/6 et Add.1.

³⁷ UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/59.

viii) Mécanisme de taux de change fixe

50. Le Trésorier a informé les 71^e, 72 [et 73^e] réunions du gain total attribuable à la différence de taux de change depuis la création du mécanisme de taux de change fixe, qui représente [à compléter] au [à compléter].

ix) Coopération bilatérale

51. Les 71^e, 72 [et 73^e] réunions ont acquiescé à la demande de la France, de l'Allemagne, de l'Italie et du Japon de déduire les sommes représentant un total de [à compléter] en projets de coopération bilatérale (décisions 71/31, 72/26 [et 73/...]), portant la somme consacrée à la coopération bilatérale à [à compléter] \$US (comprenant les coûts d'appui à l'agence et excluant les projets annulés et transférés) depuis la création du Fonds multilatéral, c'est-à-dire [à compléter] pour cent des sommes approuvées.

x) Comptes du Fonds multilatéral

52. Dans son examen des comptes finaux du Fonds multilatéral pour l'année 2012³⁸, la 71^e réunion a constaté que le PNUE n'avait pas encore reçu le rapport final de vérification des comptes de 2012 de la part du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies. Le Trésorier a été invité à consigner dans les comptes de 2013 la différence entre les états financiers provisoires des agences d'exécution et leurs comptes finaux de 2012. Le Trésorier a aussi été invité à soumettre à la 72^e réunion un rapport sur le rapprochement des comptes du Fonds multilatéral de 2012 et des comptes du PNUE en vertu des Normes comptables internationales pour le secteur public, l'atténuation des risques associés au taux de change sur les contributions annoncées et les procédures fixées par les normes à l'échelle du PNUE sur les avances de trésorerie et leurs incidences potentielles sur la mise en œuvre de projets financés par le Fonds multilatéral. Le Comité exécutif a aussi chargé le Secrétariat d'examiner, en collaboration avec les agences d'exécution et le Trésorier, les conséquences des transferts de fonds du Trésorier aux agences d'exécution, dont l'information sur le taux de rendement des intérêts, et de faire rapport sur la question au Comité exécutif à sa 72^e réunion (décision 71/46).

53. Après avoir entendu le rapport du Trésorier³⁹, la 72^e réunion a pris note des comptes du Fonds multilatéral et a demandé au Trésorier de faire rapport sur l'état du rapprochement des comptes du Fonds multilatéral à la 74^e réunion lorsque les normes comptables internationales du secteur public et Umoja seront complètement opérationnels. Le Trésorier a aussi été invité à solliciter, en consultation avec le Secrétariat, les opinions d'un expert sur la question des transferts de fonds du Trésorier vers les agences d'exécution et de faire rapport sur ce point à la 73^e réunion. Le prochain rapport sur les comptes du Fonds multilatéral devrait inclure des informations intégrées concernant la norme sur les avances de fonds à l'échelle du PNUE et le seuil de décaissement de 20 pour cent pour les tranches des plans de gestion de l'élimination des HCFC, afin de démontrer clairement la relation entre les deux, ainsi que d'autres informations sur les critères utilisés pour le placement des fonds, afin d'assurer la réduction des risques et la maximisation de l'accumulation d'intérêts (décision 72/42).

xi) Rapprochement des comptes du Fonds multilatéral

54. La 71^e réunion a demandé au Trésorier et aux agences d'exécution d'effectuer certains rajustements aux comptes de 2012 dans les comptes de 2013 et a pris note des points de rapprochement en instance (décision 71/47).

³⁸ UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/60.

³⁹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/44.

xii) Budgets du Secrétariat du Fonds

55. La 71^e réunion a examiné le document⁴⁰ du Secrétariat et a approuvé le budget révisé de 7 067 547 \$US de l'année 2013, tel qu'il a été modifié, et a pris note que le budget total demeurerait au niveau approuvé à la 68^e réunion. Elle a aussi approuvé le budget révisé de 2014 au montant de 6 983 852 \$US pour y inscrire la somme supplémentaire de 2 819 031 \$US destinée à couvrir les coûts de fonctionnement. Elle a pris note des coûts relatifs au personnel approuvés pour le budget de 2015 et approuvé les coûts relatifs au personnel proposés pour le budget de 2016. Le Secrétariat a été chargé de discuter d'options d'économie de coûts avec le PNUE et de soumettre un rapport sur le sujet au Comité exécutif à sa 72^e réunion (décision 71/48).

56. La 72^e réunion a examiné le document⁴¹ du Secrétariat et a approuvé le budget révisé de 2014 au montant de 6 818 463 \$US, fondé sur deux réunions par année, ainsi que les budgets révisés de 2015 et de 2016, comprenant des coûts d'appui de programme de 9 pour cent, étant entendu qu'aucune somme n'est prévue pour une troisième réunion pour ces années (décision 72/43).

xiii) Budget du Programme d'aide à la conformité pour l'année 2014

57. La 71^e réunion a approuvé le budget du Programme d'aide à la conformité pour l'année 2014⁴², qui présente une augmentation de 2 pour cent par rapport au budget de 2013, au montant de 9 338 000 \$US, plus les coûts d'appui aux agences de 8 pour cent, représentant la somme de 747 040 \$US. Elle a demandé au PNUE de fournir plus d'information dans les prochaines propositions du budget du Programme d'aide à la conformité, et d'informer le Comité exécutif des conséquences de son adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public sur le respect de la décision 35/36 d)⁴³, d'ici à la 74^e réunion (décision 71/33).

xiv) Activités du Secrétariat du Fonds

58. Durant la période visée par le rapport, le Secrétariat a pris des mesures⁴⁴ pour faire suite aux décisions prises par le Comité exécutif lors des 70^e, 71^e et 72^e réunions. Il a aussi préparé la documentation et assuré les services de conférence pour ces mêmes réunions. Des propositions de projets et d'activités des agences bilatérales et d'exécution d'une valeur de [à compléter] \$US ont été présentées. Outre les documents habituels préparés pour les réunions du Comité exécutif, le Secrétariat a également préparé, entre autres, des documents sur les questions d'orientation mentionnées ci-dessus.

59. Le Secrétariat a analysé et examiné [à compléter] demandes de financement et émis des observations et des recommandations aux fins d'examen par le Comité exécutif. Le niveau de financement demandé pour approbation aux 71^e, 72^e [et 73^e] réunions, après un examen des projets, est de [à compléter] \$US.

60. Le Secrétariat a été invité à intégrer aux futurs rapports sur les activités du Secrétariat une section supplémentaire résumant les conseils prodigués par le Secrétariat aux autres organes et organisations, afin d'en assurer le suivi et la cohérence (décision 71/1).

⁴⁰ UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/62.

⁴¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/45.

⁴² UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/23.

⁴³ Les sommes approuvées chaque année pour le Programme d'aide à la conformité, mais inutilisées, doivent être retournées au Fonds multilatéral afin d'être réaffectées à d'autres activités du programme, avant la deuxième réunion du Comité exécutif de l'année suivant l'année pour laquelle elles ont été approuvées.

⁴⁴ UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/2, UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/2 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/2.

Annexe I

PGEH ET PGEPH APPROUVÉS DEPUIS LA CRÉATION

Pays	À être mis en œuvre par	Élimination totale (tonnes PAO)	Financement approuvé en principe (\$US)		
			Fonds pour le projet	Coûts d'appui	Total
Afghanistan	PNUE	8,3	398 825	51 847	450 672
	Allemagne		280 276	36 436	316 712
Afrique du Sud	ONUDI	176,7	6 533 556	457 349	6 990 905
Albanie	ONUDI	2,1	230 000	20 700	250 700
	PNUE		85 000	11 050	96 050
Algérie	ONUDI	14,5	1 993 331	152 731	2 146 062
Angola	PNUD	1,6	176 000	15 840	191 840
Antigua-et-Barbuda	PNUE	0,0	51 700	6 721	58 421
Arabie saoudite	ONUDI	703,3	12 480 171	882 206	13 362 377
	PNUE		720 800	89 289	810 089
	Japon		220 000	28 600	248 600
Argentine	ONUDI	83,5	9 560 542	717 041	10 277 583
	BIRD		914 612	68 596	983 208
	Italie		300 000	39 000	339 000
Arménie	PNUD	2,2	594 353	44 577	638 930
	PNUE		39 000	5 070	44 070
Bahamas	PNUE	1,7	156 900	20 397	177 297
	ONUDI		151 420	13 628	165 048
Bahreïn	PNUE	23,2	470 000	61 100	531 100
	ONUDI		2 338 985	163 729	2 502 714
Bangladesh	PNUD	24,5	1 201 074	90 081	1 291 155
	PNUE		355 000	46 150	401 150
Barbade	PNUE	1,3	192 000	24 960	216 960
	PNUD		88 000	7 920	95 920
Belize	PNUE	1,0	213 500	27 755	241 255
	PNUD		66 500	5 985	72 485
Bénin	PNUE	8,3	370 000	48 100	418 100
	ONUDI		260 000	19 500	279 500
Bhoutan	PNUE	0,3	282 000	36 660	318 660
	PNUD		188 000	16 920	204 920
Bosnie-Herzégovine	ONUDI	6,6	953 284	69 886	1 023 170
Brésil	PNUD	220,3	15 506 257	1 162 969	16 669 226
	Allemagne		4 090 909	460 000	4 550 909
Brunei Darussalam	PNUE	2,1	183 000	23 790	206 790
	PNUD		132 000	11 880	143 880
Burkina Faso	PNUE	10,1	546 168	71 002	617 170
	ONUDI		249 900	22 491	272 391
Burundi	PNUE	2,5	172 000	22 360	194 360
	ONUDI		160 000	14 400	174 400
Cambodge	PNUE	15,0	950 000	123 500	1 073 500
	PNUD		650 000	48 750	698 750
Cameroun	ONUDI	20,5	1 182 725	88 704	1 271 429
Cap-Vert	PNUE	0,1	160 000	20 800	180 800
Chili	PNUD	22,0	1 497 966	112 347	1 610 313
	PNUE		288 489	37 504	325 993
Chine – Industriel, commercial et climatisation	PNUD	3 445,2	61 000 000	4 396 900	65 396 900

Pays	À être mis en œuvre par	Élimination totale (tonnes PAO)	Financement approuvé en principe (\$US)		
			Fonds pour le projet	Coûts d'appui	Total
Chine – Mousse de polystyrène extrudée	Allemagne		1 350 000	158 500	1 508 500
Chine – Mousse de polystyrène extrudée	ONUDI		48 650 000	3 512 360	52 162 360
Chine – Mousse de polyuréthane	BIRD		73 000 000	5 303 870	78 303 870
Chine – Climatiseurs de pièce	ONUDI		75 000 000	5 432 150	80 432 150
Chine – Secteur de l'entretien, y compris le programme habilitant	PNUE		5 240 000	586 400	5 826 400
Chine – Secteur de l'entretien, y compris le programme habilitant	Japon		400 000	52 000	452 000
Chine – Coordination nationale	PNUD		360 000	27 000	387 000
Chine - Solvants	PNUD		5 000 000	362 500	5 362 500
Chine – Production de HCFC	BIRD	3 970,0	95 000 000	5 320 000	100 320 000
Colombie	PNUD	78,9	6 721 483	504 111	7 225 594
	PNUE		100 000	13 000	113 000
Comores	PNUE	0,1	160 000	20 800	180 800
Congo	PNUE	3,6	175 000	22 750	197 750
	ONUDI		175 000	15 750	190 750
Costa Rica	PNUD	18,9	1 153 523	86 514	1 240 037
Côte d'Ivoire	PNUE	22,3	905 740	109 631	1 015 371
	ONUDI		920 000	69 000	989 000
Croatie	ONUDI	8,1	871 150	65 336	936 486
	Italie		210 000	27 300	237 300
Cuba	PNUD	19,3	1 747 527	131 065	1 878 592
Djibouti	PNUE	0,2	164 500	21 385	185 885
Dominique	PNUE	0,1	164 500	21 385	185 885
Équateur	ONUDI	23,2	1 846 440	138 483	1 984 923
	PNUE		115 000	14 950	129 950
Égypte	ONUDI	174,0	2 325 415	174 406	2 499 821
	PNUD		6 195 400	469 193	6 664 593
El Salvador	PNUD	9,0	699 277	52 446	751 723
	PNUE		375 000	11 700	386 700
Guinée équatoriale	PNUE	2,2	165 000	21 450	186 450
	ONUDI		150 000	13 500	163 500
Érythrée	PNUE	0,0	84 500	10 985	95 485
	ONUDI		80 000	7 200	87 200
État plurinational de Bolivie	Allemagne	2,1	315 000	40 950	355 950
États fédérés de Micronésie	PNUE	0,0	112 000	14 560	126 560
Éthiopie	PNUE	1,9	175 000	22 750	197 750
	ONUDI		140 000	12 600	152 600
Ex-République yougoslave de Macédoine	ONUDI	2,2	1 166 955	87 522	1 254 477
Fidji	PNUD	2,9	199 500	17 955	217 455
	PNUE		133 000	17 290	150 290
Gabon	PNUE	10,4	290 100	37 713	327 813
	ONUDI		249 900	22 491	272 391
Gambie	PNUE	0,5	110 000	14 300	124 300
	ONUDI		100 000	9 000	109 000
Géorgie	PNUD	2,3	500 900	37 568	538 468
Ghana	PNUD	26,3	1 031 311	77 348	1 108 659
	Italie		325 000	42 250	367 250
Grenade	PNUE	0,3	210 000	27 300	237 300

Pays	À être mis en œuvre par	Élimination totale (tonnes PAO)	Financement approuvé en principe (\$US)		
			Fonds pour le projet	Coûts d'appui	Total
Guatemala	ONUDI	4,3	345 637	25 923	371 560
	PNUE		96 500	12 546	109 046
Guinée	PNUE	7,9	327 000	42 510	369 510
	ONUDI		320 000	24 000	344 000
Guinée-Bissau	PNUE	1,0	165 000	21 450	186 450
	ONUDI		115 000	10 350	125 350
Guyana	PNUE	0,1	18 000	2 340	20 340
	PNUD		48 000	4 320	52 320
Haïti	PNUE	1,3	182 881	23 775	206 656
	PNUD		97 119	8 741	105 860
Honduras	ONUDI	7,0	380 000	28 500	408 500
	PNUE		250 000	32 500	282 500
Îles Cook	PNUE	0,0	99 000	12 871	111 871
Îles Marshall	PNUE	0,1	113 000	14 690	127 690
Îles Salomon	PNUE	0,7	195 000	25 351	220 351
Inde	PNUD	341,8	18 438 490	1 340 694	19 779 184
	PNUE		861 600	104 776	966 376
	Allemagne		1 994 400	229 384	2 223 784
Indonésie	PNUD	135,0	8 901 102	667 583	9 568 685
	Australie		300 000	39 000	339 000
	BIRD		2 714 187	203 564	2 917 751
	ONUDI		777 395	58 305	835 700
Iraq	PNUE	15,0	770 000	94 700	864 700
	ONUDI		410 000	30 750	440 750
Jamaïque	PNUD	8,1	578 450	43 384	621 834
	PNUE		77 000	10 010	87 010
Jordanie	ONUDI	25,5	2 259 217	170 824	2 430 041
	BIRD		2 341 150	175 587	2 516 737
Kenya	France	11,0	900 000	109 000	1 009 000
Kiribati	PNUE	0,0	109 000	14 171	123 171
Koweït	PNUE	239,2	1 043 000	124 730	1 167 730
	ONUDI		8 861 677	664 626	9 526 303
Kirghizistan	PNUD	1,0	52 800	4 752	57 552
	PNUE		35 200	4 576	39 776
Liban	PNUD	20,0	2 495 109	187 133	2 682 242
Lesotho	Allemagne	1,4	280 000	36 400	316 400
Libéria	Allemagne	1,9	315 000	40 950	355 950
Madagascar	PNUE	6,0	300 000	39 000	339 000
	ONUDI		260 000	19 500	279 500
Malawi	PNUE	3,8	230 000	29 900	259 900
	ONUDI		120 000	10 800	130 800
Malaisie	PNUD	103,0	9 587 471	719 060	10 306 531
Maldives	PNUE	3,7	680 000	88 400	768 400
	PNUD		420 000	31 500	451 500
Mali	PNUE	5,2	280 000	36 400	316 400
	PNUD		280 000	21 000	301 000
Maroc	ONUDI	16,8	1 286 740	96 506	1 383 246
Maurice	Allemagne	8,0	950 000	114 500	1 064 500
Mexique	ONUDI	417,3	4 412 195	330 915	4 743 110
	PNUD		13 654 016	1 024 051	14 678 067
Mongolie	PNUE	1,0	236 000	30 680	266 680
	Japon		130 000	16 900	146 900

Pays	À être mis en œuvre par	Élimination totale (tonnes PAO)	Financement approuvé en principe (\$US)		
			Fonds pour le projet	Coûts d'appui	Total
Monténégro	ONUDI	0,3	404 500	30 338	434 838
Mozambique	PNUE	2,3	165 000	21 450	186 450
	ONUDI		150 000	13 500	163 500
Myanmar	PNUE	1,5	220 000	28 600	248 600
	ONUDI		60 000	5 400	65 400
Namibie	Allemagne	8,4	900 000	109 000	1 009 000
Nauru	PNUE	0,0	74 000	9 620	83 620
Népal	PNUE	0,6	126 000	16 380	142 380
	PNUD		84 000	7 560	91 560
Nicaragua	PNUE	2,7	108 000	14 040	122 040
	ONUDI		222 000	19 980	241 980
Niger	ONUDI	5,6	285 000	21 375	306 375
	PNUE		275 000	35 750	310 750
Nigéria	PNUD	90,1	2 999 750	224 981	3 224 731
	ONUDI		1 939 080	145 431	2 084 511
Niue	PNUE	0,0	73 000	9 490	82 490
Oman	ONUDI	6,8	349 120	26 184	375 304
	PNUE		85 000	11 050	96 050
Ouganda	PNUE	0,1	84 500	10 985	95 485
	ONUDI		80 000	7 200	87 200
Pakistan	ONUDI	79,1	5 008 849	375 664	5 384 513
	PNUE		440 000	57 200	497 200
Palau	PNUE	0,1	120 000	15 600	135 600
Panama	PNUD	4,8	265 545	19 916	285 461
	PNUE		70 000	9 100	79 100
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Allemagne	3,4	1 250 000	147 500	1 397 500
Paraguay	PNUE	6,3	330 000	42 900	372 900
	PNUD		300 000	22 500	322 500
Pérou	PNUD	3,7	232 671	20 940	253 611
	PNUE		50 000	6 500	56 500
Philippines	PNUE	45,0	230 000	29 900	259 900
	ONUDI		1 770 650	132 799	1 903 449
	Japon		317 350	41 256	358 606
Qatar	ONUDI	57,9	1 726 600	129 495	1 856 095
	PNUE		310 000	40 300	350 300
Région: démarche régionale, États insulaires du Pacifique, région Asie et Pacifique	PNUE		285 000	37 050	322 050
République bolivarienne du Venezuela	ONUDI	23,2	1 758 500	131 888	1 890 388
	PNUE		136 000	17 680	153 680
République centrafricaine	PNUE	4,2	310 000	40 300	350 300
	ONUDI		250 000	18 750	268 750
République démocratique du Congo	PNUE	5,8	235 000	30 550	265 550
	PNUD		240 000	21 600	261 600
République démocratique populaire lao	PNUE	0,6	176 250	22 913	199 163
	France		33 750	4 388	38 138
République dominicaine	PNUD	27,1	1 646 225	123 467	1 769 692
	PNUE		50 000	6 500	56 500
République de Moldavie	PNUD	0,2	88 000	7 920	95 920
République islamique d'Iran	PNUD	164,4	4 565 746	342 431	4 908 177
	PNUE		262 000	34 060	296 060
	ONUDI		2 506 277	187 971	2 694 248

Pays	À être mis en œuvre par	Élimination totale (tonnes PAO)	Financement approuvé en principe (\$US)		
			Fonds pour le projet	Coûts d'appui	Total
	Allemagne		2 885 815	327 440	3 213 255
République unie de Tanzanie	PNUE	0,6	110 000	14 300	124 300
	ONUDI		100 000	9 000	109 000
Rwanda	PNUE	1,4	170 000	22 100	192 100
	ONUDI		110 000	9 900	119 900
Saint-Kitts-et-Nevis	PNUE	0,2	124 500	16 185	140 685
	PNUD		40 000	3 600	43 600
Sainte-Lucie	PNUE	0,1	51 892	6 747	58 639
	ONUDI		112 608	10 135	122 743
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	PNUE	0,3	345 800	44 954	390 754
	ONUDI		124 115	11 170	135 285
Samoa	PNUE	0,1	148 500	19 306	167 806
Sao Tomé-et-Principe	PNUE	0,1	160 000	20 800	180 800
Sénégal	ONUDI	12,7	505 216	37 891	543 107
	PNUE		530 000	68 300	598 300
Serbie	ONUDI	2,9	897 760	67 333	965 093
	PNUE		75 500	9 815	85 315
Seychelles	Allemagne	1,4	600 000	76 000	676 000
Sierra Leone	PNUE	0,6	110 000	14 300	124 300
	ONUDI		100 000	9 000	109 000
Somalie	ONUDI	1,9	315 000	22 050	337 050
Sri Lanka	PNUD	4,8	398 866	29 915	428 781
	PNUE		249 000	32 370	281 370
Soudan	ONUDI	16,2	1 456 341	109 226	1 565 567
Suriname	PNUE	0,7	104 000	13 520	117 520
	ONUDI		106 000	9 540	115 540
Swaziland	PNUE	6,2	210 000	27 300	237 300
	PNUD		667 948	50 096	718 044
Thaïlande	BIRD	234,7	22 749 072	1 592 436	24 341 508
	Japon		302 965	39 385	342 350
Tchad	PNUE	5,6	325 000	42 250	367 250
	ONUDI		235 000	17 625	252 625
Timor-Leste	PNUE	0,1	164 900	21 437	186 337
	PNUD		106 800	9 612	116 412
Togo	PNUE	7,0	280 000	36 400	316 400
	ONUDI		350 000	26 250	376 250
Tonga	PNUE	0,0	127 000	16 511	143 511
Trinité-et-Tobago	PNUD	17,9	1 462 733	109 705	1 572 438
Tunisie	ONUDI	10,6	1 100 195	77 014	1 177 209
	PNUE		100 000	13 000	113 000
	France		600 000	76 000	676 000
Turquie	ONUDI	507,9	14 120 090	1 026 975	15 147 065
	PNUE		103 450	13 449	116 899
Turkménistan	ONUDI	2,4	652 050	48 904	700 954
Tuvalu	PNUE	0,0	92 000	11 960	103 960
Uruguay	PNUD	4,2	380 004	28 500	408 504
Vanuatu	PNUE	0,1	148 500	19 306	167 806
Viet Nam	BIRD	140,1	9 763 820	732 287	10 496 107
Yémen	PNUE	63,3	380 000	49 400	429 400
	ONUDI		410 000	28 700	438 700
Zambie	PNUE	1,7	175 000	22 750	197 750
	ONUDI		140 000	12 600	152 600

Pays	À être mis en œuvre par	Élimination totale (tonnes PAO)	Financement approuvé en principe (\$US)		
			Fonds pour le projet	Coûts d'appui	Total
Zimbabwe	Allemagne	12,3	1 038 818	124 270	1 163 088